

Date 18/12/2017

de la part de service communication
tél. 04 79 96 87 35
courriel communication@chambery-bauges-metropole.fr

nombre de pages y compris celle-ci 2

***Opération programmée d'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain
dans le centre ancien de Chambéry***

L'agence Nationale de l'Habitat, la Ville de Chambéry et Chambéry métropole – Cœur des Bauges ont signé ce vendredi 15 décembre 2017 une convention initiant « l'opération programmée d'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain dans le centre ancien de Chambéry ».

Cette opération fait suite à la volonté politique de la Ville de Chambéry de développer les actions visant à lutter contre l'habitat indigne, actions à la fois complémentaires et concomitantes à la revalorisation de son centre ancien. La nécessité d'engager un dispositif programmé spécifique sur le centre ancien a également été identifiée comme une action prioritaire par l'agglomération, au titre de l'action 8 du Programme Local de l'Habitat « développer des dispositifs de résorption de l'habitat dégradé ». C'est ainsi qu'a été menée une étude pré-opérationnelle sur Chambéry, afin de définir les champs d'interventions qui devaient être envisagés.

Les conclusions de cette étude préconisaient d'assortir le dispositif OPAH – renouvellement urbain d'un volet copropriété dégradé, nécessaire pour permettre la mise en place d'actions adaptées au patrimoine immobilier chambérien : travaux pour sortie d'insalubrité, travaux « lourds » de réhabilitation classique, production de loyer maîtrisé « sans travaux » dans le parc privé en articulation avec les projets de réaménagement des espaces publics et actions de soutien à l'activité commerciale.

C'est pourquoi l'Anah, la Ville de Chambéry et Chambéry Métropole – Cœur des Bauges ont décidé de mettre en place ce dispositif d'intervention destiné, sur une base volontaire, aux propriétaires et aux copropriétaires du centre ancien chambérien. Procivis Savoie et Action logement sont aussi engagés dans cette démarche, déployant respectivement des dispositifs de préfinancement et de sécurisation locative.

Ce programme, engagé pour les cinq prochaines années, a pour objectif de lutter contre les situations d'habitat indigne et dégradé, d'améliorer la performance énergétique des logements en luttant contre la précarité énergétique, de favoriser le maintien sur place des locataires et propriétaires via notamment l'adaptation des logements, d'accompagner les copropriétés inorganisées ainsi que de lutter contre la vacance.

Le périmètre d'intervention se définit comme suit (cartographie jointe en annexe) :

- Faubourg Montmélian
- Ilots Italie / Croix d'or
- Faubourg Nézin
- Ilot Lans / Sénat
- Ilot st léger/Burdin
- Ilot Veyrat, Juiverie, Cathédrale et Porte Reine
- Ilot Ste Barbe / Bernardines.

Une expertise technique sera gratuitement apportée aux propriétaires et copropriétaires qui initieront, de manière volontariste, des démarches pour engager des travaux de rénovation ou de réhabilitation. Des subventions pourront également être accordées en fonction de la nature du projet présenté.

Concomitamment la Ville de Chambéry a souhaité ajouter, dans le cadre d'action du programme, une intervention spécifique sur le Faubourg Montmélian pour contribuer à la redynamisation de ce secteur. Des actions seront entreprises à la hauteur des moyens financiers engagés dans l'opération :

- Plus de 4 millions d'euros pour l'Agence Nationale de l'Habitat
- Plus d'un million d'euros pour la Ville de Chambéry
- 200.000€ pour Chambéry Métropole – Cœur des Bauges